

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°24/2026

**OBJET : Choix des prestataires pour les contenus
enrichis – aménagements de points d'observation**

--- Le Président de la Communauté de Communes « Jabron Lure Vançon Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2026 portant délégations au Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2025 expliquant le projet,

Considérant que la CCJLVD, au titre de sa compétence sentiers de randonnée, crée, aménage et entretient les sentiers inscrits au PDIPR et effectue chaque année des travaux d'entretien.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Effectuer la commande de photos à 360° sur site (Pas de Jean Richaud) et la commande de textes qui figureront sur les deux futures tables.

ARTICLE 2 : Retenir pour ces prestations le fournisseur Thibaut Vergoz (photographe) pour un montant estimé de 1172,76€ TTC et Emily Vautrin (éco-guide – recherche et production de textes) pour un montant estimé de 1500€ TTC.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 23 juin 2026

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
B. CHADEBEC

